



Déclaration liminaire de la CGT PJJ

CSA Rhône Ain

1er octobre 2026

Madame la Présidente,

Nous souhaitons tout d'abord vous remercier d'avoir accepté de tenir des dialogues sociaux plus denses avant la traditionnelle trêve électorale, et notamment cette Formation Spéciale qui traite de la santé et des conditions de travail des agents.

Alors que les annonces des candidats à l'élection présidentielle s'accompagnent déjà, comme nous en avons malheureusement l'habitude, de propositions visant à réduire le nombre de fonctionnaires, la CGTPJJ souhaite rappeler que derrière le mot « fonctionnaire », il y a des femmes et des hommes qui font vivre quotidiennement les services publics.

La remise en cause permanente du nombre de fonctionnaires et les attaques répétées contre le statut contribuent à dévaloriser les métiers de la fonction publique. Or, cette absence de reconnaissance participe également aux difficultés d'attractivité et de fidélisation que connaissent nos professions mais aussi d'une dégradation de l'image professionnelle des agents, c'est un véritable risque psychosocial.

Une période estivale peu reposante.

La CGTPJJ souhaite revenir sur les conditions climatiques particulièrement difficiles que nous avons connues cet été, avec plus de 40 jours placés en alerte canicule rouge.

La multiplication des épisodes de fortes chaleurs n'est plus un phénomène exceptionnel que l'on pourrait traiter uniquement par des mesures ponctuelles. Elle doit désormais être considérée comme un véritable risque professionnel, qui nécessite une politique de prévention à la hauteur de la situation.

À la PJJ, les agents continuent d'exercer leurs missions quelles que soient les conditions météorologiques. Or, travailler dans des locaux surchauffés, en détention ou en foyer, se déplacer dans des véhicules fortement exposés à la chaleur ou maintenir une activité professionnelle soutenue pendant plusieurs jours de températures extrêmes n'est pas sans conséquence sur la santé des jeunes et des agents.

Cgtpjj.centre.est@gmail.com

www.cgtpjj.fr

De plus, les conséquences de la canicule ne s'arrête pas dès la fin de celle-ci : La fatigue accumulée, les difficultés de récupération et la dégradation temporaire des capacités physiques et cognitives peuvent perdurer au-delà du retour à des températures plus normales.

La prévention ne peut donc pas se limiter à rappeler aux agents de boire de l'eau ou de fermer les volets.

Nous attendons avec impatience les groupes de travail où on espère construire une véritable réflexion sur l'adaptation des conditions de travail. La question climatique doit désormais être intégrée durablement à l'évaluation et à la prévention des risques professionnels.

L'absentéisme : regarder la santé des agents plutôt que culpabiliser les absences

Pour la **CGTPJJ**, cette question ne peut pas être abordée uniquement sous l'angle statistique. Un arrêt maladie est avant tout le signe qu'un agent est malade. Dans votre tableau, on observe qu'en 2025 **48% des agents ont eu au moins un jour de Congé Maladie Ordinaire**. Ce chiffre est très fort par rapport à la moyenne de 28% de salariés français ayant au moins un arrêt dans l'année.

La CGTPJJ est étonné de ne pas avoir reçu les chiffres concernant les temps partiels thérapeutiques qui sont également un facteur à prendre en considération sur les territoires.

Et lorsque les arrêts se multiplient, lorsque les temps partiels thérapeutiques progressent, lorsque les restrictions ou aménagements de poste deviennent plus nombreux, cela doit nous alerter collectivement sur l'état de santé de nos personnels et sur leurs conditions de travail.

Nous questionnons également les conséquences du décret tombé en plein cœur de l'été sur la modification des règles des congés pour raison de santé. Est-ce que les agents ont été correctement informés des démarches nouvelles et des changements de règles, parfois peu pertinent (notamment l'obligation que le renouvellement d'un arrêt d'être effectué par le même médecin qui l'a prescrit, en connaissant les difficultés de voir un médecin sur l'ensemble du territoire et notamment dans les « déserts médicaux »).

Le nombre d'arrêts est une réalité à mettre en lien avec une charge de travail qui pèse de plus en plus lourdement sur les équipes. Lorsque les moyens humains ne progressent pas au même rythme que les missions et les contraintes, les conséquences se font nécessairement sentir sur la santé des personnels.

Les risques psychosociaux et la dégradation des relations de travail

À cette charge de travail s'ajoutent les tensions qui peuvent exister dans les collectifs de travail et dans les relations professionnelles.

La CGTPJJ est de plus en plus sollicitée par des agents qui nous font part de situations de mal-être au travail. Ces situations doivent être entendues comme de véritables signaux d'alerte et non traité comme un manque de loyauté envers la hiérarchie.

Nous vivons actuellement sur notre territoire des enquêtes administratives liées aux questions de harcèlement ou de VSS. Ces événements sont difficile à caractériser et encore plus difficile à faire reconnaître pour les agents qui les vivent. Le fait qu'une situation soit difficile à objectiver ou à prouver ne signifie évidemment pas qu'elle ne constitue pas une souffrance réelle pour la ou les personnes concernées.

La prévention des risques psychosociaux ne peut donc pas attendre qu'une situation soit suffisamment grave pour être juridiquement qualifiée.

La CGTPJJ souhaite que les remontées concernant le mal-être au travail, les conflits, les situations de tensions et les phénomènes de harcèlement soient considérées comme de véritables indicateurs de santé au travail et ne soient pas considéré comme des tabous à mettre sous un tapis.

Le jour de carence n'est pas une politique de prévention

La fonction publique sera en grève le **mardi 29 septembre** pour demander notamment le dégel du point d'indice et une véritable augmentation générale des salaires, avec une attention particulière portée aux agents de catégorie C, qui subissent de plein fouet l'inflation et l'augmentation du coût des déplacements et notamment du carburant.

Nous revendiquons également la fin du jour de carence et le paiement intégral des jours de maladie.

Car il y a quelque chose d'assez paradoxal à constater, dans le même temps, une augmentation des jours d'arrêt maladie à la PJJ en 2025 et de continuer de présenter le jour de carence comme un outil permettant de lutter contre l'absentéisme.

À croire qu'un jour de carence n'a jamais empêché la maladie d'exister.

La maladie n'est pas une faute professionnelle. Être malade n'est pas un choix. Et pénaliser financièrement un agent malade ne constitue pas une politique de prévention de la santé au travail.

Pour la CGTPJJ, la réponse à l'absentéisme ne peut donc pas être la culpabilisation des agents. Elle doit passer par l'amélioration des conditions de travail, la prévention, le renforcement des effectifs, la reconnaissance professionnelle et salariale et la possibilité, pour chacun et chacune, d'exercer son métier dans des conditions dignes.

Pour conclure

Pour la CGTPJJ, cette formation spécialisée doit rester un véritable lieu de prévention et d'action sur le travail réel. Parce que prévenir, c'est agir avant que les agents ne soient contraints de s'arrêter.

Et parce que derrière chaque chiffre présenté dans cette instance, il y a toujours une réalité humaine et professionnelle.